

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 30

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 9 septembre 2020 à 20h15

Salle des Remparts

Présidence : M. Roger Urech

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 29 de la séance du 24 juin 2020
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations de trois nouveaux membres du Conseil en remplacement de Mme Marilune Aeberhard (PS) ainsi que MM. Marc Schlessler (PS) et Claude-Alain Luy (PLR)
5. Elections
 - 5.1. De trois membres à la Commission de gestion en remplacement de MM. Marc Schlessler (PS), Erik Dumusque (PLR) et Giustino Rampa (PLR)
 - 5.2. D'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Jean-Pierre Belotti (UDC)
6. Nomination d'une commission ad'hoc
 - 6.1. Prise en considération du postulat de M. Vincent Bonvin (LV) – « Un pas de géant pour l'énergie solaire à La Tour-de-Peilz »
7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 8.1. Postulat de Mme Nicole Rivet (PS) « Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »
9. Réponses aux interpellations
 - 9.1. Réponse municipale N° 4/2020 – Interpellation de M. Paul Castelain (LV) – « Coronavirus : Quid des pistes cyclables ? »
10. Préavis
 - 10.1. Préavis municipal N° 10/2020 – Demande de crédit de Fr. 2'695'000.-- pour l'assainissement, l'éclairage et l'aménagement des chemins des Bulesse et du Crotton
11. Rapports
 - 11.1. Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2019 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission
 - 11.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain (LV) – « Pendant le COVID-19, renforçons les circuits courts ! »
 - 11.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2020 – Demande d'un crédit de Fr. 4'210'000.-- pour l'assainissement de la rue d'Entre-deux-Villes et la route de St-Maurice (Maladaire) ainsi que le remplacement des équipements d'éclairage public et la remise à niveau de feux de signalisation

- 11.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2020 – Réponse au postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux » et modification du statut du personnel communal
12. Communications municipales
13. Propositions individuelles et divers

Appel

65 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Michel Bloch - Roberto Carbonell - Pierre Cavin - Guy Chervet - Claude-Aimé Chevalley - Sylvie Conod - Julien Costanzo - Barbara Delsaux - Rachel Descloux - Denis Fontes - Jean-Sébastien Fornerod – Christian Grobéty - François Grognoz - Emina Ibrahimovic - Philippe Neyroud - Monique Petitpierre - Christiane Rithener - Alexandre Stettler - Antonia Winter - Yohan Ziehli

M. le Président ouvre la 1^{ère} séance de l'année 2020-2021 - 30^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse - qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité - et remercie le public de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il espère que ceux-ci seront toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le point 8 est complété par les dépôts suivants :

- 8.2. Interpellation de Mme Elise Kaiser (LV) « L'espace urbain, ça chauffe ! Quelles mesures ? »
- 8.3. Motion de M. Philippe Eugster (PLR) « Accélérons les travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal »
- 8.4. Interpellation de Mme Sandra Glardon (PS) « La politique est le meilleur moyen de se faire entendre »

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 29 de la séance du 24 juin 2020

M. P. Fontana revient sur la motion de M. Ch. Grobéty concernant l'établissement de l'ASR à La Tour-de-Peilz. Il ne s'agit pas de relancer les débats, mais de prendre du recul sur le déroulement des discussions. D'un côté, la motion demandait une étude pour pouvoir décider ultérieurement si La Tour-de-Peilz accepterait d'accueillir l'ASR. De l'autre côté, M. K. Egli affirmait qu'accepter la motion constituerait une autorisation implicite de céder le terrain pour un projet de grande envergure. Les intervenants qui ont suivi se sont ralliés à l'une ou l'autre de ces positions, sans qu'un consensus ne se dessine. Devant la confusion évidente, Mme E. Leimgruber a demandé un report du vote, proposition qui a été refusée. Finalement, le Conseil a voté sur une motion sans véritablement savoir quel en était l'objet. Il peut comprendre que les informations données par la Municipalité concernant le rapport existant et l'étude en cours aient pu pousser le Conseil dans cette voie, mais espère qu'à l'avenir les motionnaires et le Bureau auront à cœur de s'assurer que les objets soumis soient clairs et que le Conseil refusera de prendre position si tel ne devait pas être le cas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal N° 29 de la séance du 24 juin 2020 est adopté à une très large majorité (quatre abstentions), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- Compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, les séances du 2^{ème} semestre 2020 se dérouleront à la salle des Remparts. Pour des raisons de disponibilités de ladite salle, la séance fixée au 28 octobre est déplacée au lundi 2 novembre 2020 à 19h00. La séance d'information sur le budget prévue ce jour-là se fera après la séance du Conseil. Le repas, quant à lui, est supprimé.
- Le Bureau continuera d'effectuer les dépouillements de façon autonome pour les votations. Pour les élections, il aura en revanche besoin de la collaboration de chacune et de chacun. Nous travaillons actuellement à la mise en place du dispositif permettant d'œuvrer dans les divers locaux disponibles et tenant compte des contraintes liées au Covid-19. Merci de réserver d'ores et déjà la date du dimanche 7 mars 2021. Le nombre de personnes nécessaire sera communiqué ultérieurement.
- Lettre de remerciement de la Société St Vincent de Paul pour le don des jetons de présence de la dernière séance, ainsi que ceux de la commission de gestion de mars et avril.
- Un conseiller qui démissionne durant la législature doit être remplacé. Cependant, conformément à l'art.78 LEDP et selon les informations reçues de la Direction des affaires communales et des droits politiques (DACDP), en cas de démission d'un conseiller à partir du 7 septembre de cette année, échéance des six mois avant les prochaines élections générales, il ne sera remplacé que si la liste du parti auquel il appartient comporte encore des viennent-ensuite. Dans le cas contraire, le siège ne sera pas repourvu.
- M. J.-Cl. Charmey s'est rapproché du PDC et siègera donc dorénavant en tant que conseiller hors parti aux côtés du PDC+I.
- Nous avons appris le décès, survenu le 4 août, de M. Jean Schwab, papa de notre municipal M. J.-P. Schwab. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

4. Assermentation de trois nouveaux membres du Conseil en remplacement de Mme Marilune Aeberhard (PS) ainsi que MM. Marc Schlessler (PS) et Claude-Alain Luy (PLR)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Célia Chloé Carron, née le 21 avril 1997 et domiciliée au chemin des Vignes 41C, en remplacement de Mme Marilune Aeberhard, membre du groupe socialiste, démissionnaire
- Mme Léa Glardon, née le 3 novembre 2000 et domiciliée à la rue des Terreaux 16, en remplacement de M. Marc Schlessler, membre du groupe socialiste, démissionnaire
- M. Salvatore Noto, né le 15 août 1970 et domicilié au chemin des Pléiades 8, en remplacement de M. Claude-Alain Luy, membre du groupe libéral-radical, démissionnaire

5. Elections

5.1. De trois membres à la Commission de gestion en remplacement de MM. Marc Schlessler (PS), Erik Dumusque (PLR) et Giustino Rampa (PLR)

Les candidatures de MM. S. Noto, P. Cavin et J. Costanzo sont présentées. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président rappelle l'art. 12 RCC qui prévoit que « lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal ».

MM. Pierre Cavin (PLR), Salvatore Noto (PLR) et Julien Costanzo (PS) sont donc nommés de manière tacite et par acclamation membres à la Commission de gestion.

5.2. D'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Jean-Pierre Belotti (UDC)

M. le Président donne lecture d'un courriel du groupe UDC, annonçant qu'il n'a pas de candidat à présenter pour succéder à M. J.-P. Belotti. Le règlement du Conseil n'oblige pas chaque parti à être

représenté, raison pour laquelle le groupe UDC ne siègera pas au sein de la commission des finances pour l'année 2020-2021. La proposition d'offrir aux autres groupes la possibilité de présenter une candidature pour la période 2020-2021 est totalement impossible. L'art. 64 RCC stipule en effet que « les commissions permanentes sont élues par le Conseil communal lors de la séance d'assermentation de la nouvelle législature et pour la durée de celle-ci ». M. le Président demande au groupe UDC s'il a changé d'avis et a finalement un candidat à proposer. M. G. Jung confirmant que l'UDC n'a personne à présenter, la commission des finances siègera donc à 8 membres. Pour résoudre un cas d'égalité lors d'un vote, c'est la voix prépondérante de la présidence qui tranchera, conformément à l'art 52 RCC. Etant donné que le tournus des présidences de la COFIN, établi à l'interne selon l'art. 69 du RCC, attribue cette fonction à l'UDC, la commission est priée de définir une nouvelle présidence et de l'annoncer au Bureau dans les meilleurs délais, mais au plus tard pour la fin du mois.

6. Nomination d'une commission ad'hoc

6.1. Prise en considération du postulat de M. Vincent Bonvin (LV) – « Un pas de géant pour l'énergie solaire à La Tour-de-Peilz »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Guillaume Jung
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Brigitte Fahrni-Chiusano - Jean-François Treyvaud
	SOCIALISTE	Nicolas Bastard - Michel Bloch
	VERTS	Vincent Bonvin
	PDC + Indépendants	Margareta Brüssow

7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations.

8.1. Postulat de Mme Nicole Rivet (PS) « Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« En septembre 2018, 88,54% des citoyennes et citoyens de notre commune soutenaient l'arrêté fédéral concernant l'inscription des voies cyclables dans la constitution, marquant ainsi un soutien clair à la pratique du vélo.

La proposition s'inscrit dans la continuité de cette votation. Elle émane d'un groupe de conseillères et conseillers interpartis des cinq communes concernées par l'axe Villeneuve – Vevey avec l'appui de PRO VÉLO Riviera. Ce groupe considère que la situation de la mobilité cycliste sur la RC780a nécessite rapidement une amélioration qualitative assurant sécurité, fluidité et bien-être des cyclistes.

Le groupe de travail fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Certes, des bandes cyclables existent ici ou là de même que quelques adaptations de carrefours.

Malheureusement, ces aménagements ne sont souvent mis en place qu'au gré d'interventions de réfections de tronçons de route relevant des agendas communaux, ce qui génère des manques et des incohérences sur le trajet. Dans certaines situations, la pesée des intérêts semble nettement vouloir favoriser le trafic motorisé aux dépens de la mobilité cycliste (par ex. : suppression de la bande cyclable pour des places de parc, pour une présélection, etc.).

- le rapport CORAT Schéma directeur d'aménagement de la RC 780A entre Chardonne et Veytaux (20161) - qui n'inclut pas Villeneuve rappelons-le - propose diagnostics et principes généraux. Il constate notamment que « la sécurité est insuffisante pour les cycles en présence d'un trafic dense, de lignes de bus et de poids lourds. Les deux tiers de l'axe ne sont pas suffisamment équipés. Il existe des bandes cyclables bilatérales ou unilatérales, mais les discontinuités sont importantes. Les bandes cyclables s'interrompent notamment à l'approche de certaines intersections (présélections TIM pour trafic motorisé individualisé), au droit des îlots centraux et des arrêts de bus. » (p. 49).

À partir des arguments figurant dans l'annexe 1, le groupe de travail propose les objectifs suivants qu'il conviendrait d'atteindre à court terme et des exemples de mesures pour y parvenir :

- une sécurité accrue sur tout le parcours. Par exemple :
 - en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie ;
 - en séparant de manière plus marquée les flux entre cyclistes, trafic motorisé et piétons (piste cyclable séparée lorsque la vitesse du trafic est plus grande que 30 km/h, possibilité de remonter les files de voitures à l'arrêt, etc.) ;
- une fluidité et une rapidité qui permettent aux cyclistes d'être concurrentiels avec le trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ), par exemple en aménageant des sas dans les carrefours, en proposant une « vague verte » et des feux cyclistes, etc. ;
- une prise en compte sur le trajet de dimensions de bien-être pour favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera, par exemple par une végétalisation, une signalétique harmonisée, etc.

A ces fins, nous demandons

- que la Municipalité se coordonne avec les autres exécutifs concernés et avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin que soit réalisée à court terme une voie cycliste sûre, continue et fluide entre Villeneuve et Vevey. Le SAI pourrait par exemple piloter le projet en y associant des représentants de Villeneuve.
- que lorsque les agendas d'investissements communaux ne permettent pas cette réalisation rapidement, des mesures provisoires par marquages, incluant le cas échéant ou un des tronçons alternatifs à la RC 780a par un parcours alternatif, soient entreprises.

Nous vous remercions de l'attention accordée. Nous sommes conscientes et conscients que ces demandes nécessitent une mobilisation, une ambition et un courage importants. Nous vous invitons à soutenir largement cette proposition.

Aussi nous demandons que ce postulat soit renvoyé pour étude et discussions à une commission. »

Mme N. Rivet précise que ce postulat a été déposé dans les 5 communes concernées à la même période ; il est cosigné par des membres des différents groupes politiques. Comme le mentionne le communiqué du bureau d'information et de la communication de l'Etat de Vaud du 2 juin 2020, le Canton de Vaud a élaboré un plan d'actions dans lequel le vélo figure en bonne place ; 100 km de tronçons de routes cantonales hors traversée de localité seront aménagés avec des bandes cyclables provisoires. Les communes sont appelées à mettre en œuvre des projets en localité, avec des procédures simplifiées et accélérées. Aux limites entre le réseau cantonal hors localité et en localité, notamment aux abords des agglomérations comportant des carrefours fortement sollicités par le trafic, le Canton intensifiera les con-

tacts avec les communes concernées pour envisager ensemble quels aménagements pourront être rapidement réalisés. Au niveau fédéral, l'arrêté pro vélo a clairement été plébiscité par la population en 2018 (73,6% des voix en faveur d'un réseau de voies cyclables sur le modèle du réseau des chemins de randonnées pédestres). La Confédération laisse cependant aux cantons et aux communes le soin de mettre en œuvre les voies cyclables. Le confinement a donné un coup d'accélérateur à la pratique du vélo, preuve en est l'augmentation des ventes de cycles, qu'ils soient électriques ou non. Le Canton veut encourager cette pratique et éviter ainsi les contacts dans les transports publics. Ces nouvelles habitudes conduisent le Canton à mettre en place des mesures afin d'accompagner au mieux la cohabitation entre le vélo et les voitures afin d'inciter la population à utiliser le vélo plutôt que la voiture pour les déplacements et sensibiliser les automobilistes à la présence des cyclistes. Un guide pratique élaboré par le Canton présente des aménagements simples à mettre en œuvre en localité. De nombreux exemples concrets existent qui montrent comment le trafic cycliste peut être géré de manière sûre et fluide. Le paradigme de la mobilité est en train de changer, la pratique du vélo, avec ou sans assistance, est un moyen de locomotion de plus en plus utilisé et c'est aussi un produit touristique à part entière. Aussi demande-t-elle que ce postulat soit renvoyé pour étude et discussion à une commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est renvoyé à une commission, qui sera nommée lors de la prochaine séance.

8.2. Interpellation de Mme Elise Kaiser (Les Vert.e.s) « L'espace urbain, ça chauffe ! Quelles mesures ? »

Mme E. Kaiser donne lecture de son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Ces derniers étés ont été parmi les plus chauds jamais enregistrés, que ce soit dans le monde mais aussi en Suisse.

La dernière décennie a été la plus chaude depuis le début des mesures météorologiques et les prochaines décennies seront encore plus chaudes.

En ville, l'énergie solaire est emmagasinée dans les matériaux des bâtiments et le bitume des routes et des parkings. L'énergie accumulée durant la journée est alors restituée dans l'atmosphère la nuit, créant le phénomène des « îlots de chaleur ». L'excès de chaleur, notamment nocturne, peut avoir de graves conséquences sur la santé.

En effet, avez-vous déjà vu les enfants dans leur cours d'école en pleine chaleur ? La chaleur qu'emmagasine et rejette le goudron fait que même sous les marronniers, la chaleur est trop forte et les enfants préfèrent aller se réfugier sur les abords de la cour, moins goudronnée. Ou même au bord du lac, où les platanes offrent une certaine ombre, n'avez-vous jamais remarqué qu'en pleine journée d'été, il est difficile de marcher tranquillement sur les quais sans souffrir de la chaleur ?

Ainsi, il devient urgent de rafraîchir nos espaces publics, afin de pouvoir continuer à les utiliser pendant les journées d'été.

Plusieurs mesures existent pour diminuer cet effet d'îlots de chaleur urbaine, telles que la végétalisation ou la perméabilisation des sols. Les arbres permettent d'augmenter l'ombre disponible, de rafraîchir et de purifier l'air, ou encore de contribuer au bien-être des habitants.

Ainsi, j'aimerais poser à la municipalité les questions suivantes :

1. A-t-elle déjà envisagé ou envisage-t-elle de mettre en place une stratégie pour diminuer la chaleur et en atténuer les effets des espaces publics urbains ?

2. A-t-elle envisagé de prendre des mesures pour réduire la surface imperméable dans l'espace urbain, telles que le remplacement du goudron par un revêtement perméable ou semi-perméable quand cela était possible, notamment dans les espaces fréquentés par des personnes sensibles, tels que les cours d'écoles et les quais, ou encore l'utilisation de dalles alvéolées pour les places de stationnement ?
3. A-t-elle envisagé une stratégie de végétalisation de l'espace urbain pour diminuer la chaleur urbaine ? Par exemple :
 - a. de planter des arbres dans les espaces urbains sensibles, tels que les abords de la gare, les trottoirs très fréquentés ou encore les cours d'école ?
 - b. de planter de la végétation basse au pied des arbres, afin d'accentuer encore leur effet rafraîchissant ?
 - c. d'adapter la taille des arbres afin qu'ils offrent une ombre plus couvrante aux promeneurs ?
 - d. de favoriser la végétalisation des façades et des toitures des bâtiments ?

En remerciant la Municipalité pour ses réponses. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

8.3. Motion de M. Philippe Eugster (PLR) « Accélérons les travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération sont les suivants: d'ici à 2035, la consommation d'énergie finale moyenne par habitant et par an devra reculer de 43% et celle d'électricité de 13% en regard de l'année de référence 2000. A l'horizon 2050, ces réductions devront être de 54% et de 18%.

En Suisse, les bâtiments sont responsables de 40% de la consommation d'énergie et de près d'un tiers des émissions de CO₂ (situation 2018).

Un des trains importants de mesure d'accompagnement de la Confédération passe par une extension du programme d'assainissement des bâtiments, notamment en accroissant les moyens financiers disponibles à cet effet.

Actuellement, seul 1% des bâtiments fait l'objet d'un assainissement énergétique chaque année. C'est moins de la moitié de ce qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050, selon le Fonds national suisse (FNS). Si la Suisse veut atteindre ses objectifs énergétiques dans le secteur du bâtiment, il faudrait doubler ce chiffre, selon une synthèse du FNS publiée à partir des travaux de 300 scientifiques (rapport FNS PNR 70/71). Les solutions techniques existent pourtant, que cela soit dans le domaine de l'assainissement de l'enveloppe énergétique ou pour l'installation de production d'énergies renouvelables telles que des capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques, les pompes à chaleur ou encore les chaudières à bois.

L'Etat de Vaud encourage par ailleurs l'assainissement énergétique des bâtiments par le biais de subventions : « Les propriétaires immobiliers peuvent profiter d'un programme attractif de subventions. Celui-ci encourage les travaux d'isolation et favorise la production d'énergie renouvelable dans le bâtiment. Ce programme s'adresse à tous les propriétaires de biens immobiliers situés dans le canton de Vaud. Ces aides peuvent représenter jusqu'à 30% de l'investissement en cas de rénovation globale. » (site de l'Etat de Vaud)

La Commune de la Tour-de-Peilz dispose d'un important patrimoine immobilier administratif et financier. En agissant promptement, elle pourrait participer activement à réduire l'impact environnemental sur le territoire communal et réduire ses factures d'énergies tout en valorisant son parc immobilier pour l'avenir et bénéficier des importants soutiens financiers mis en place à cet effet.

Au vu de ce qui précède, le motionnaire demande à la Municipalité d'accélérer la planification des travaux d'assainissement énergétiques sur son parc immobilier afin que celui-ci réponde aux exigences de la stratégie énergétique 2050 et fasse preuve d'exemplarité. Pour cela, il est demandé :

1. D'établir un bilan énergétique mesuré de l'ensemble du parc immobilier
2. De comparer celui-ci avec l'ambition de la stratégie énergétique 2050
3. De proposer une stratégie et un calendrier d'assainissement des immeubles du parc immobilier accompagné de budget par immeuble pour atteindre les cibles fixées.
4. De proposer un crédit cadre pour l'assainissement d'un premier lot d'immeubles sur les 10 prochaines années.

Il est demandé que la présente motion soit renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport sur la base de sa prise en considération. »

M. Ph. Eugster précise que cette motion est déposée au nom du groupe PLR. Il y deux ans, sa famille a terminé la rénovation de la maison familiale, construite dans les années 40-50. Cette rénovation était l'occasion de poser des triples vitrages et d'isoler de manière correcte le bâtiment, d'installer des panneaux solaires thermiques, etc. Avant rénovation, le chauffage coûtait plus de fr. 4'000.-- par année. L'hiver passé, il n'a pas eu besoin d'allumer le chauffage dans son appartement et la consommation de gaz pour l'eau chaude était plus qu'anecdotique. Cet exemple illustre bien le potentiel énorme d'économie d'énergie de ce type de rénovation. Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté la loi révisée sur l'énergie, permettant de mettre en place la Stratégie énergétique 2050, qui vise à réduire la consommation d'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables. Le seul moyen d'y parvenir est de travailler sur tous les postes de consommation existants, surtout les plus importants - donc le parc immobilier en tête puisqu'il représente 40% de la consommation totale d'énergie - comme l'ont souligné récemment de nombreux scientifiques dans le cadre du programme de recherche national 71 du Fonds national suisse. Actuellement, les travaux d'assainissement du parc immobilier suisse permettent une diminution de la consommation d'énergie, ce qui est réjouissant. Malheureusement, cette diminution n'est pas assez importante pour atteindre les objectifs fixés ; elle devrait être au moins deux fois plus importante. L'aspect écologique n'est pas le seul qui soit intéressant, car le potentiel d'économie sur le long terme est énorme, même pour des maisons individuelles. A cela s'ajoutent des subventions généreuses, comme celle de l'Etat de Vaud, dont le parc immobilier des communes peut aussi bénéficier. Un bâtiment assaini renforce le confort des locataires ou des usagers ; fini les courants d'air glacial les jours de bise ! L'assainissement énergétique des bâtiments doit être une priorité en Suisse. La Tour-de-Peilz est propriétaire d'un parc immobilier conséquent, pas toujours très neuf. Il est donc logique et important d'améliorer l'efficacité énergétique de ces bâtiments par des rénovations adaptées à chaque cas. Cela améliorera non seulement l'empreinte écologique de la Commune et réduira les factures, mais jouera également un rôle d'exemple. La motion demande donc à la Municipalité d'établir un bilan énergétique mesuré de l'ensemble du parc immobilier, de comparer celui-ci avec l'ambition de la stratégie énergétique 2050, de proposer une stratégie et un calendrier d'assainissement des immeubles du parc immobilier accompagné de budgets par immeuble pour atteindre les cibles fixées et de proposer un crédit cadre pour l'assainissement d'un premier lot d'immeubles sur les 10 prochaines années. Il appelle donc le Conseil à accepter cette motion afin de participer à l'effort commun visant à atteindre les objectifs 2050 et demande que cette motion soit directement renvoyée à la Municipalité.

Mme G. Pasche indique que les Verts ne peuvent que plébisciter cette motion. Ils souhaitent eux aussi que des mesures concrètes et précises soient prises en vue de contribuer activement à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, à laquelle le PLR semble adhérer. Cette motion signe-t-elle un tournant au sein de notre Conseil, sommes-nous à la veille d'un accord sur les objectifs et les mesures à prendre en vue d'atténuer certains des effets du dérèglement climatique ? Si, à l'occasion de divers échanges avec quelques membres PLR, elle réalise depuis une année ou deux qu'il y a aussi dans ce parti des adeptes de la mise en place de mesures pour diminuer l'électricité et les émissions de CO₂, elle apprécie aujourd'hui que la volonté politique de ces quelques-uns puisse avoir pignon sur rue et espère que l'aile conservatrice du PLR n'a pas libéré la parole uniquement pour des raisons électoralistes, faisant le calcul que cette motion intervenant moins d'une année avant l'instauration d'une nouvelle législature, la Municipalité pourra ne pas implanter les mesures sans explication, puisqu'elle a une année pour répondre à une motion. Il est évident qu'elle espère se tromper et les Verts suivront attentivement l'avancement de très beau projet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (sept abstentions).

8.4. Interpellation de Mme Sandra Glardon (PS) « La politique est le meilleur moyen de se faire entendre »

Mme S. Glardon donne lecture de son interpellation, qui est soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Pourquoi je me suis engagée en politique ?

Pour plusieurs raisons liées à ma personnalité :

- la volonté d'agir pour le bien commun plutôt que de subir car, vous avez beau ne pas vous occuper de politique, la politique s'occupe quand même de vous ;
- l'envie de m'investir pour ma commune, de donner ma voix à des projets d'intérêt général afin de contribuer à une meilleure qualité de vie ;
- œuvrer pour une société plus juste, plus humaniste, plus inclusive.

Je pense que nous sommes toutes et tous responsables de la construction de notre avenir et je préfère m'investir pour l'orienter plutôt que le laisser suivre un chemin qui m'échappe. S'engager, c'est prendre part, s'initier dans le débat et dans l'action publique. S'engager, c'est donner du sens à sa propre vie en respectant certaines valeurs.

Certes, pour défendre ses idées, il faut donner du sien et c'est parfois difficile ; il faut être déterminé.e mais ouvert.e aux idées des autres ; cela peut prendre du temps et il faut savoir perdre. Mais quelle belle et enrichissante expérience que de pouvoir agir, participer, s'engager !

Ce message, dans lequel nombre d'entre nous se reconnaitrons, j'aimerais le partager avec toutes les Boélandes et tous les Boélands qui s'intéressent peu ou prou au fonctionnement de notre commune et à ses projets. J'aimerais leur dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir fait des études supérieures pour être candidate ou candidat à une élection, et que la politique au niveau communal n'est pas chronophage. J'aimerais donc les encourager à s'engager et susciter ainsi des vocations.

Je demande donc à la Municipalité si elle serait d'accord de bien vouloir étudier la possibilité :

1. de rédiger un avis allant dans le sens de mon interpellation ?
2. que la secrétaire du Conseil, ou à toute autre personne neutre, soit la personne de contact pour toute demande d'information ?

3. de diffuser cet avis dans le journal communal et tout autre moyen de communication ?

Je souhaite une réponse écrite. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

9. Réponses aux interpellations

9.1. Réponse municipale N° 4/2020 – Interpellation de M. Paul Castelain (LV) – « Coronavirus : Quid des pistes cyclables ? »

M. P. Castelain se dit quelque peu déçu de la réponse à son interpellation. Il a l'impression que, sur la thématique du vélo, c'est toujours compliqué d'obtenir plus que des réponses classiques, à savoir qu'on intègre la composante vélo lorsqu'il y a des projets sur la commune, mais qu'il est toujours difficile de faire émerger une politique ou une vision globale à ce propos. Le vélo n'est pas une thématique purement écologiste ou de gauche, cela concerne tout le monde. On connaît tous quelqu'un qui se déplace à vélo dans notre commune et c'est aussi pour lui une question de sécurité des habitants. Il se réjouit donc du postulat déposé par Mme N. Rivet et consorts et espère que celui-ci pourra aboutir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

10. Préavis

10.1. Préavis municipal N° 10/2020 – Demande de crédit de Fr. 2'695'000.-- pour l'assainissement, l'éclairage et l'aménagement des Buleses et du Crotton

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Geneviève Pasche
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Gabriel Chervet - Kurt Egli
	SOCIALISTE	Hugo Huart - Daoud Latif
	UDC	Jean-Pierre Belotti
	PDC + Indépendants	Robert Baechler

11. Rapports

11.1. Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2019 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission

Rapporteur : M. José Espinosa, président de la Commission de gestion

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président indique que la discussion portera d'abord sur le rapport de gestion de la Municipalité, puis le rapport de la commission de gestion, y compris le préavis N° 7/2020 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2019, les vœux de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité, et enfin les comptes.

La parole n'est pas demandée sur le rapport de gestion de la Municipalité, pas plus que sur le rapport de la commission de gestion, les vœux de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité. Les comptes sont examinés ensuite dicastère par dicastère, mais la parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. J. Espinosa, avant de donner lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion, s'excuse pour l'erreur de copié-collé qui figure dans les conclusions. Il s'agit bien de Monsieur le Président (et non Madame la Présidente).

Au vote, les conclusions du rapport de la commission de gestion sont adoptées à l'unanimité. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2019,
- ouï le rapport de la Commission de gestion de l'année 2019,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le rapport de la Commission de gestion ;
2. d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2019 telles que présentées ;
3. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2019 tels que présentés ;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

11.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain (LV) – « Pendant le COVID-19, renforçons les circuits courts ! »

Rapporteur : Mme Margareta Brüssow

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle qu'un postulat n'oblige à rien. Il s'agit juste de se poser des questions et de réfléchir. L'idée du postulat est intéressante, indépendamment de savoir si cela peut s'appliquer à notre commune ou pas. Quand la commission préavise de ne pas prendre en compte ce postulat, cela veut dire qu'on ne va même pas en parler. Il trouve que c'est un peu court. Souvent, on fait l'erreur, dans la prise en considération, de discuter déjà de la conclusion à priori d'un postulat. Il invite donc le Conseil à accepter ce postulat, parce qu'on ne peut pas se permettre de ne pas réfléchir à des propositions, quelles qu'elles soient, notamment par rapport aux commerces de proximité. Indépendamment de l'avis exprimé, visiblement assez divisé gauche-droite, nous devons inviter la Municipalité à réfléchir.

M. le Syndic partage les préoccupations de M. J.-Y. Schmidhauser. Le postulat posait les bonnes questions et méritait réflexion. Le problème, c'est que la Municipalité a déjà mené toutes ces réflexions. Lorsque le postulat a été déposé, la Municipalité aurait pu y répondre immédiatement, mais le Conseil a choisi de le renvoyer à une commission. La Municipalité était représentée, 1h30 ont permis de répondre et développer toutes ces questions. Il y avait une méconnaissance du postulant de tout ce qui avait déjà été fait, tout ce qu'on fait et tout ce qu'il est prévu de faire. Les explications ont été données. Le postulat enfonce donc une porte ouverte.

Mme G. Pasche remarque que le semi-confinement nous a appris combien les circuits courts étaient intéressants, combien nous étions dépendants de l'étranger et qu'il serait bon qu'on réfléchisse sur notre capacité à s'auto-déterminer et, surtout, à produire localement. Elle trouve donc dommage qu'on passe aussi rapidement sur cette question.

M. K. Egli se dit tout d'abord étonné qu'on puisse croire que les gens se présentent à une séance sans avoir réfléchi auparavant. Il a fait partie de la commission. Quand, vers la fin de la séance, il a dit que les visions n'étaient pas vraiment très éloignées, il a perçu quelques ricanements. Pourtant, quasiment personne ne peut dire qu'il n'est pas préoccupé par l'état de notre environnement, par l'avenir de notre

terre. La seule divergence porte sur les moyens pour y parvenir. Contrairement à M. P. Castelain, il se dit persuadé que seule une prise de conscience individuelle et personnelle permettra de faire avancer les choses. Depuis sa scolarité, il a en tête la fameuse citation de J.F. Kennedy : « Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays ». On peut remplacer pays par environnement ou terre. Le postulat est un catalogue de mesures à prendre par la Municipalité, à imposer par la Municipalité ; il ne contient rien pour une aide éventuelle à une possible action individuelle. Sa vision est différente. Il faut que les citoyennes et les citoyens se réveillent et se prennent en main. Pas seulement aux urnes, pas seulement par des belles paroles, mais par des actes. Or, ce postulat veut prendre la population par la main, la mater, voire la mettre sous tutelle. Quasiement deux générations le séparent du postulant. Pourtant, sans avis dans le journal communal, il a téléchargé par exemple l'application « FArmy » et personne n'a dû lui montrer le chemin pour le point de vente à la ferme de la famille Martin à Cremières. Il connaît l'endroit depuis des années et n'a pas attendu l'arrivée du Covid-19. Pour le lancement d'un magasin à La Tour-de-Peilz, nous avons également quelques exemples de réussite. Toutefois, pour y parvenir, il faut le bon créneau, un esprit entrepreneurial et un engagement en-dessus de la moyenne. Les commerçants auxquels il pense ont réussi sans aide de la Commune, et quasiment sans publicité, mais avec une qualité de marchandise et des services en-dessus de la moyenne. On peut donc aller dans le sens du postulat sans l'intervention de la Municipalité et sans vouloir enlever l'esprit d'initiative, la responsabilité individuelle et l'engagement personnel aux habitants de notre commune. Voilà la raison pour laquelle il a refusé la prise en considération et pour laquelle il invite le Conseil à faire de même. Il souhaite un avenir sain, construit par des gens responsables, et non pas par une administration qui doit prendre la population par la main.

Mme E. Leimgruber indique que ce qui lui manque, de la part de la Municipalité, c'est un encouragement tangible et concret pour développer les circuits courts. Au début du Covid, elle a eu toutes les peines du monde à trouver un maraîcher qui lui apporte la nourriture devant sa porte. Elle a reçu l'adresse de la commune de Vevey. Sentant bien que ce postulat sera refusé, elle encourage malgré tout la Municipalité à réfléchir et, de la réflexion, passer à l'action, d'informer la population par quelque chose qui soit distribué dans les boîtes aux lettres, à l'instar du dépliant de la bibliothèque municipale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 34 voix contre 24 (quatre abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de M. Paul Castelain (LV) – « Pendant le COVID-19, renforçons les circuits courts ! »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain (LV) – « Pendant le COVID-19, renforçons les circuits courts ! » et de considérer celui-ci comme réglé.

11.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2020 – Demande d'un crédit de Fr. 4'210'000.-- pour l'assainissement de la rue d'Entre-deux-Villes et la route de St-Maurice (Maladaire) ainsi que le remplacement des équipements d'éclairage public et la remise à niveau de feux de signalisation

Rapporteur : M. Serge Overney

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 8/2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 4'210'000.-- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux d'assainissement de la chaussée, de sécurisation des piétons et de remplacement de l'éclairage public le long de la RC 780, tronçons « Entre-deux-Villes » et « Maladaire » ;
2. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le préavis municipal N° 8/2020 et à signer les documents nécessaires ;
3. d'adopter en faisant siennes les propositions de réponses aux oppositions ;
4. d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 3'687'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.060.00 « Travaux - Assainissement RC 780 EdV - Maladaire » pour l'assainissement de la chaussée, la sécurisation locale des piétons, le remplacement de l'éclairage public et des installations de feux ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 24'754'338.08 ;
6. d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 523'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.060.00 « Travaux - Assainissement RC 780 EdV - Maladaire » pour la mise en système séparatif, la construction de collecteurs RC 780 » pour la mise en système séparatif, la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de la RC 780 « Entre-deux-Villes » ;
7. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
8. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés - Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 7'477'468.48 ;
9. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 33'000'000.00.

M. le Syndic remercie le Conseil pour la confiance témoignée. Le rapport de la commission contient trois vœux ; la Municipalité y répondra dans le cadre de la réponse au postulat de Mme N. Rivet.

- 11.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2020 – Réponse au postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux » et modification du statut du personnel communal

Rapporteur : Mme Sophie Blank Barbezat

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 9/2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de modifier l'art. 46 lettre f du Statut du personnel communal par l'introduction d'un congé rémunéré pour un maximum de 12 jours par année civile et sur présentation d'un certificat médical,

à l'employé-e pour le temps nécessaire à la fourniture d'aide ou de soins à un proche (conjoint-e, partenaire enregistré-e, concubin-e, enfant, père, mère, sœur et frère) atteint dans sa santé et dépendant de son assistance ;

2. de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de Mme Christiane Rithener (PS) « Proches aidants : un soutien dans le but de concilier rôles de proche aidant et activité professionnelle pour des employés communaux ».

12. Communications municipales

M. le Syndic annonce que la Municipalité et M. Y. Audemars, chef du service de l'urbanisme et des travaux publics, ont pris d'un commun accord la décision de mettre un terme à leurs rapports de travail dans les délais légaux. M. Y. Audemars a été relevé de son obligation de travailler et a quitté ses fonctions lundi 31 août dernier. L'intérim est assuré par M. Ch. Authier, remplaçant du chef de service. Le poste sera mis au concours prochainement.

13. Propositions individuelles et divers

M. J. Espinosa intervient au sujet des nuisances sonores et des incivilités. La Municipalité de Montreux va travailler pour faire baisser les déprédations, les incivilités et les nuisances sonores à Montreux et Clarens. Quelle est la position et quelles sont les intentions de la Municipalité de La Tour-de-Peilz pour lutter dans notre commune contre les déprédations, les incivilités et les nuisances sonores que nous subissons actuellement ? Le groupe UDC déposera une intervention à ce sujet lors de la prochaine séance. Quelles informations peuvent être communiquées après la séance du 2 juillet dernier avec le représentant de la DGTL et les représentants des communes de St-Légier, Montreux et La Tour-de-Peilz concernant l'implantation de la Maison de la sécurité publique Riviera à La Tour-de-Peilz ?

M. le Syndic répond qu'une discussion a eu lieu avec le commandant de police de l'ASR, M. R. Melikian, concernant tout ce qui touche aux problèmes liés aux nuisances sonores, dues notamment aux enceintes actuelles, qui sont peu gourmandes en électricité mais qui ont un volume sonore important. Ayant eu l'occasion de suivre une patrouille de 18h00 à 02h00, il a été très agréablement surpris de voir que la police a toujours été très bien accueillie. Il y a une volonté de ne pas séquestrer ces enceintes, justement pour éviter des incivilités. L'ASR fait un super travail de prévention, mais il faut être conscient que la nuit, lorsqu'il n'y a pas de bruit, la musique résonne davantage. Des affiches ont été posées notamment au Bain des Dames pour réduire les nuisances sonores, qui sont le problème no 1. La situation n'est pas la même qu'à Clarens. A La Tour-de-Peilz, nous avons exclu les véhicules à moteur du secteur, alors qu'au Pierrier il est possible d'aller en voiture quasi jusqu'au bord du lac. Pour ce qui est de l'implantation de la Maison de la sécurité, la question est réglée puisque le Conseil a voté. L'affaire est donc close.

M. J. Espinosa remarque qu'on parle du port, mais son intervention concerne l'avenue de la Cressire, l'avenue Bel-Air, les chemins des Vignes et des Bulesse, où il y a des nuisances sonores, des déprédations, des dégâts dans les voitures. Pour la 2ème question, il est vrai que le Conseil a voté, mais une séance a eu lieu concernant cette implantation et il pensait avoir quelques informations à ce sujet, savoir si le projet est possible ou pas, même si le Conseil a botté en touche.

Mme T. Aminian, municipale, indique que cette séance était organisée par l'ASR. C'est donc à l'ASR de communiquer. La Municipalité n'a aucune prise sur les informations qui ont été transmises lors de cette séance et ce n'est pas à elle de communiquer.

M. J.-W. Fils-Aimé remercie encore une fois le Conseil pour l'année de présidence qu'il vient de passer. Il souhaitait terminer cette belle année, malgré le Covid-19, en organisant la sortie du Conseil communal. Toutes les démarches avaient été faites, mais il a reçu ce matin même un courriel des services du Parlement à Berne indiquant que la taille des groupes visitant le Palais fédéral doit être durablement réduite à 20 personnes et qu'à la date choisie, tous les créneaux horaires sont déjà réservés. Il se voit donc contraint, avec beaucoup d'amertume, d'annuler cette sortie. Il remercie toutefois les personnes qui s'étaient inscrites et si le nouveau Président veut choisir cette visite l'année prochaine, il a tous les documents nécessaires à disposition.

M. le Président le remercie pour cette proposition.

M. A. Raemy signale que le pont CFF sur l'avenue des Alpes n'est pas étanche, ce qui est très désagréable pour les piétons les jours de pluie. Il propose que la Municipalité demande que les CFF corrigent ces défauts, sachant qu'elle aura plus de poids que lui auprès de la régie fédérale.

Mme G. Pasche intervient au nom du comité de l'association des rives du lac. Depuis l'envoi des oppositions, combien d'actions juridiques ont-elles été intentées à la Commune pour contrer les oppositions ? Combien de jugements ont déjà été rendus par les tribunaux ? La Commune a-t-elle engagé ou songe-t-elle à engager des recours contre les jugements qui ont été ou seront rendus ?

M. le Syndic répond que nous sommes en pleine de phase de rencontre avec les opposants. Il est intéressant de voir que si une lettre est signée par une vingtaine de personnes, il suffit de rencontrer une seule personne, qui est un délégué de ces 20. Mais si la même lettre est signée par chaque opposant individuellement, il faut rencontrer chacun des vingt opposants. Dans le cas présent, les lettres ont été identiques, mais chaque fois avec une signature. La première rencontre a eu lieu jeudi 3 septembre. Ce qui est ennuyeux, c'est que beaucoup d'opposants ont désigné le même représentant ; plusieurs rencontres auraient donc pu être évitées. Les deux autres séances sont fixées aux jeudi 10 septembre et mardi 15 septembre. A ce jour, aucun opposant n'a retiré son opposition et on a rencontré pour l'instant uniquement ceux qui n'étaient même pas concernés par le sentier. Le dossier partira ensuite au Tribunal administratif, qui donnera sa réponse. Il rappelle que le crédit demandé courait jusqu'au dépôt du dossier de mise à l'enquête. Etant donné que les choses sont allées relativement vite avec Sollertia, nous sommes en-dessous du budget, qui a pu être prolongé jusqu'aux réunions avec les opposants. On va laisser venir la position du Tribunal administratif, mais pour aller de l'avant, la Municipalité devra revenir devant le Conseil pour la 2^{ème} phase du traitement des oppositions, en sachant pertinemment que le dossier ira jusqu'au Tribunal fédéral.

M. P. Castelain indique que la commission des finances s'est réunie avant la séance du Conseil communal. Elle a pris acte du souhait du groupe UDC de ne pas faire partie de la COFIN, du moins à moyen terme. Elle s'est donc organisée pour fonctionner à 8. Il assurera la présidence pour l'année à venir, la vice-présidence revenant à Mme N. Rivet.

Mme E. Kaiser intervient au sujet des travaux en cours à la gare. Les deux rampes d'accès étant condamnées pour l'instant, il faut utiliser les escaliers. Or, elle a vu à plusieurs reprises des parents descendre les escaliers avec des poussettes, ce qui lui paraît quelque peu dangereux. La Municipalité peut-elle voir avec les CFF ou faire quelque chose pour que des rampes provisoires assez simples soient installées pour permettre au moins aux poussettes et aux vélos de passer de manière plus confortable et moins dangereuse ?

M. le Syndic répond que des contacts ont eu lieu avec les CFF. Il est exclu de mettre des rampes compte tenu de la déclivité trop pentue des escaliers. Pour éviter de devoir aller jusqu'à l'avenue des Alpes

pour revenir ensuite en arrière, les personnes à mobilité réduite ont la possibilité de faire appel aux transports à domicile, qui sont gratuits.

Mme E. Leimgruber remarque que le malheur des uns fait parfois le bonheur des autres. Nous avons appris ce soir, à son grand chagrin, que nous devons renoncer au repas de fin d'année ainsi qu'à la sortie du Conseil communal. Cela représente un certain budget. Elle propose que la Municipalité offre ce montant à la Fondation Les Airelles, qui accueille des enfants connaissant de graves difficultés familiales. Ce coup de pouce serait bienvenu pour les personnes qui les entourent afin d'améliorer le quotidien. Elle souhaite que la Municipalité communique à la prochaine séance si elle a suivi ce vœu.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que le 31 octobre 2018, le Conseil a voté l'octroi d'un droit de superficie en faveur des Jardins de la Paix, sur un terrain sis à l'avenue Perrausaz sur lequel se trouve actuellement une petite maison qui tombe en ruines. Depuis cette votation, la coopérative a organisé un concours d'architectes, sur invitation. Le prix a été remporté par un bureau de La Tour-de-Peilz et un projet pour des logements à loyers très modérés a été mis à l'enquête. Ce sont 50 logements qui pourront être construits et le chantier devrait débuter au printemps 2021. Une souscription publique sera ouverte prochainement, non pas que la coopérative ait réellement besoin de fonds - le budget pour la construction de ces immeubles est de 16 millions de francs - mais dans le but d'avoir le soutien de la population boélande. Devenir coopérateur est un bon investissement, il s'agit d'abord d'un placement durable qui, de plus, rapporte au minimum 3%, ce qui n'est pas négligeable. D'autres informations seront évidemment communiquées, parce que c'est grâce au vote du Conseil que ce projet peut aller de l'avant.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h55.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

R. Urech

C. Dind